

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/03/2018 – 18h30

PRESENTS : Mmes Marielle BAHROUN, Lyliane BOIRET, Christelle BRETON, Christelle HUILLET, Valérie LAGARDE, Claire PERRAIN ; MM. Philippe BARRERE (*pouvoir à Yves MAYEUX ; arrivé à la question 18*), Didier DEBACKER, François LALANNE, Yves MAYEUX, Bruno MIRAN, Arnaud SOYER (*départ à la question 18*) Tahar ZERKANE.

ABSENTS : Mme Nathalie MUNOZ ; MM., Yank LUSSAC, Franck PENIN, Jean-Louis SCHMITZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marielle BAHROUN.

Ordre du jour :

1. Compte administratif budget principal 2017
2. Compte administratif budget annexe lotissement 2017
3. Compte administratif budget annexe assainissement 2017
4. Compte administratif budget annexe SPANC 2017
5. Compte de gestion budget principal 2017
6. Compte de gestion budget annexe lotissement 2017
7. Compte de gestion budget annexe assainissement 2017
8. Compte de gestion budget annexe SPANC 2017
9. Affectation résultat budget principal 2017
10. Affectation résultat budget annexe lotissement 2017
11. Affectation résultat budget annexe assainissement 2017
12. Affectation résultat budget annexe SPANC 2017
13. Subvention à l'association « ALternative TGV »
14. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2018
15. Opérations de travaux, de voirie et opérations foncières : demandes de subvention
16. Prestations et acquisition de matériel : demandes de subvention
17. Affectation du FDAEC 2018
18. Subventions aux associations 2018
19. Budget principal 2018
20. Budget annexe lotissement 2018
21. Budget annexe assainissement 2018
22. Budget annexe SPANC 2018
23. Questions diverses

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PAR DELEGATION

■ Marchés/prestations :

OBJET	INFORMATIONS
Marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement des espaces publics de centre bourg	Atelier de Paysage B et JN TOURNIER (mandataire)/ECR ENVIRONNEMENT 79 200,00 € TTC
Club House – LOT 1 (maçonnerie)	SOC AUXILIAIRE DE CONSTRUCTION 41 744,40 € TTC
Club House – LOT 2 (charpente métal, bardage métal, menuiseries aluminium)	CMES 33 78 804,91 € TTC
Club House – LOT 3 (électricité)	CABANAT 10 483,54 € TTC

Y. MAYEUX précise, concernant l'aménagement du bourg, que les 79 200 € TTC correspondent à l'ensemble des tranches. La tranche ferme représente 60 000 € TTC. Concernant le Club House, la livraison devrait avoir lieu fin juin.

FOURNISSEUR	OBJET	€ TTC
CLC ASSURANCES	Assurance flotte auto 2018	4858,53
MEYRAN MOTOCULTURE	Réparation tracteur KUBOTA	2436,96
SDEEG	Solde Eclairage public / Calens/Pajas extension	1501,00
MEDAN S.A	Fournitures espaces verts	1412,04
PARCT	Réparation véhicule DG-034-EL / STM	1346,66
SDEEG	Eclairage public / Foyer et Calens	1299,00
TERRAVI	Entretien tracteur	1168,32
CENTRE FINANCES PUBLIQUES	Compagnie Aurore Février	1026,04
TERRAVI	Réparation tracteur	965,74
CITROEN PATRICK ANOUILH	Réparation 4166QY33	950,46
SDEEG	Eclairage public / Foyer Impasse Pradas	900,00
DILA	Annonce / Espace Public du Bourg	864,00

BRICOMARCHE	Achats matériaux / Février	859,08
ATLANTIC CARS	Frais déplact 02/2018 (4 sorties) / ALSH	730,00
SEDI	Fre Bureau / Enveloppe mairie	695,28
WMD DIFFUSION	Fournitures scolaires / Maternelle	548,85
BOWLING BEGLES	Animation bowling / ALSH	500,00
HABITAT FERMETURES	Remplacement portes / Club House	495,00
APPAVE	Contrôle technique des constructions	489,76
GEDIMAT	Achats petits matériaux divers / STM	467,32
AMG	Cotisation 2018	447,32
CARREFOUR MARKET	Frais d'essence mois de février	437,43
ECOLE CIRQUE BORDEAUX	Animation / TAP	420,00
TERRAVI	Réparation véhicule KUBOTA	419,28
MOLLAT (LIBRAIRIE)	Livres bibliothèque	416,84
HABITAT FERMETURES	Boitier / Crémone pompier	384,00
SERI	Obturbateur - poteau	368,52
CARREFOUR MARKET	Fournitures PJ / ALSH	344,08
PARFUM DE FLEURS	Festivités repas des séniors	341,90
SARL AIR 2 JEU	Animation du 13 Février/ ALSH	324,00
LE LAPIN	Encadrement TAP / Janvier	315,00
AQUITER	Pierres entretien terrain	305,99

Y. MAYEUX laisse la présidence à F. LALANNE et quitte la séance.

1) COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,

Vu le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés exercice antérieur		881 483,47		142 414,34
Opérations de l'exercice	1 539 694,04	1 919 726,13	756 130,37	262 190,35
Résultat de l'exercice		380 032,09	493 940,02	
TOTAUX	1 539 694,04	2 801 209,60	756 130,37	404 604,69
Résultats de clôture		1 261 515,56	351 525,68	
Restes à réaliser			82 125,00	86 276,00
TOTAUX CUMULES		1 261 515,56	433 650,68	86 276,00
RESULTATS DEFINITIFS		1 261 515,56	347 374,68	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2017,

DIT que ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier qui fait l'objet d'une autre délibération.

Pour	Contre	Abstentions
11	0	0

2) COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,

Vu le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
<i>Résultats reportés exercice antérieur</i>			183 181,41	
Opérations de l'exercice	223 203,70			183 181,41
Résultats de l'exercice	223 203,70			183 181,41
TOTAUX	223 203,70		183 181,41	183 181,41
Résultats de clôture	223 203,70			
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES	223 203,70			
RESULTATS DEFINITIFS	223 203,70			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2017,

DIT que ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier qui fait l'objet d'une autre délibération.

Pour	Contre	Abstentions
11	0	0

3) COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,

Vu le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
<i>Résultats reportés exercice antérieur</i>		183 717,86		130 108,47
Opérations de l'exercice	116 290,22	164 502,34	172 207,80	97 901,50
Résultats de l'exercice		48 212,12	74 306,30	
TOTAUX	116 290,22	348 220,20	172 207,80	228 009,97
Résultats de clôture		231 929,98		55 802,17
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES		231 929,98		55 802,17
RESULTATS DEFINITIFS		231 929,98		55 802,17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2017,

DIT que ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier qui fait l'objet d'une autre délibération.

Pour	Contre	Abstentions
11	0	0

4) COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE SPANC

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,

Vu le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés exercice antérieur	335,08			
Opérations de l'exercice	8 063,43	31 605,00		
Résultats de l'exercice		23 541,57		
TOTAUX	8 398,51	31 605,00		
Résultats de clôture		23 206,49		
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES		23 206,49		
RESULTATS DEFINITIFS		23 206,49		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2017,

DIT que ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier qui fait l'objet d'une autre délibération.

Pour	Contre	Abstentions
11	0	0

F. LALANNE explique que malgré la baisse des recettes de dotations d'Etat et l'augmentation des charges de personnel, l'excédent est maintenu, grâce à la très bonne gestion communale.

Y. MAYEUX reprend la présidence.

5) COMPTE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL

Vu le compte de gestion transmis par le Trésorier de Castres-Gironde ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour l'exercice 2017 du budget principal,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les comptes de gestion de la commune :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Considérant que le compte de gestion dressé par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni remarque de sa part,

Considérant que le compte de gestion du Trésorier présente les mêmes résultats que ceux du compte administratif de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire de la commune de Beautiran, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

APPROUVE de ce fait le compte de gestion de l'exercice 2017.

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

6) COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Vu le compte de gestion transmis par le Trésorier de Castres-Gironde ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour l'exercice 2017 du budget annexe lotissement,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les comptes de gestion de la commune :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Considérant que le compte de gestion dressé par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni remarque de sa part,

Considérant que le compte de gestion du Trésorier présente les mêmes résultats que ceux du compte administratif de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire de la commune de Beautiran, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

APPROUVE de ce fait le compte de gestion de l'exercice 2017.

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

7) COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Vu le compte de gestion transmis par le Trésorier de Castres-Gironde ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour l'exercice 2017 budget annexe assainissement,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les comptes de gestion de la commune :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Considérant que le compte de gestion dressé par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni remarque de sa part,

Considérant que le compte de gestion du Trésorier présente les mêmes résultats que ceux du compte administratif de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2017 visé et certifié conforme par Monsieur le Maire de la commune de Beautiran, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

APPROUVE de ce fait le compte de gestion de l'exercice 2017.

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

8) COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE SPANC

Vu le compte de gestion transmis par le Trésorier de Castres-Gironde ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour l'exercice 2017 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les comptes de gestion de la commune :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Considérant que le compte de gestion dressé par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni remarque de sa part,

Considérant que le compte de gestion du Trésorier présente les mêmes résultats que ceux du compte administratif de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire de la commune de Beautiran, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

APPROUVE de ce fait le compte de gestion de l'exercice 2017.

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

9) AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2017, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

■ Résultat de l'exercice :	Excédent :	380 032.09
	Déficit :	
■ Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	881 483.47
	Déficit :	
■ Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	1 261 515.56
	Déficit :	

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

■ Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	493 940.02
■ Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du C.A.) : ...	Excédent :	142 414.34
	Déficit :	
■ Résultat comptable cumulé :	Excédent (R001) :	
	Déficit (D001) :	351 525.68
} Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		82 125.00
	Recettes d'investissement restant à réaliser :	86 276.00
	Solde des restes à réaliser :	4 151.00
Besoin (-) réel de financement :		- 347 374.68
Excédent (+) réel de financement :		

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RESULTAT EXCEDENTAIRE :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'invest. 347 374.68

(recette budgétaire au compte R 1068)

En dotation complémentaire en réserve

(recette budgétaire au compte R 1068)

En excédent reporté à la section de fonctionnement 914 140.88

(recette non budgétaire au compte 110 /ligne budgétaire R002 du budget N+1)

RESULTAT DEFICITAIRE : en report, en compte débiteur :

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Sect. Fonctionnement		Sect. Investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté 914 140.88	D001 : Solde d'exécution N-1 351 525.68	R001 : Solde d'exécution N-1 R1068 : Excéd. de fonct. Capitalisé R 001 : R 1068 : 347 374.68

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

10) AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2017, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

- Résultat de l'exercice : Excédent :
Déficit : 223 203.70
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) : Excédent :
Déficit :
- Résultat de clôture à affecter : Excédent : 0
Déficit : 223 203.70

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice : Excédent :
Déficit : 183 181.41
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du C.A.) : ... Excédent : 183 181.41
Déficit :
- Résultat comptable cumulé : Excédent (R001) :
Déficit (D001) :

{ Dépenses d'investissement engagées non mandatées :
 Recettes d'investissement restant à réaliser :
 Solde des restes à réaliser :

Besoin (-) réel de financement :
Excédent (+) réel de financement :

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RESULTAT EXCEDENTAIRE :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'invest.
(recette budgétaire au compte R 1068)

En dotation complémentaire en réserve
(recette budgétaire au compte R 1068)

En excédent reporté à la section de fonctionnement
(recette non budgétaire au compte 110 /ligne budgétaire R002 du budget N+1)

RESULTAT DEFICITAIRE : en report, en compte débiteur :
 (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Sect. Fonctionnement		Sect. Investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 : Déficit reporté 223 203.70	R002 : Excédent reporté	D001 : Solde d'exécution N-1	R001 : Solde d'exécution N-1 R1068 : Excéd. de fonct. capitalisé R 001 : R 1068 :

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

11) AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2017, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

■ Résultat de l'exercice :	Excédent :	48 212.12
	Déficit :	
■ Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	183 717.86
	Déficit :	
■ Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	231 929.98
	Déficit :	

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

■ Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	74 306.30
■ Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du C.A.) : ...	Excédent :	130 108.47
	Déficit :	
■ Résultat comptable cumulé :	Excédent (R001) :	55 802.17
	Déficit (D001) :	

{	Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	
	Recettes d'investissement restant à réaliser :	
	Solde des restes à réaliser :	

Besoin (-) réel de financement :

Excédent (+) réel de financement : 55 802.17

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RESULTAT EXCEDENTAIRE :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'invest.

(recette budgétaire au compte R 1068)

En dotation complémentaire en réserve

(recette budgétaire au compte R 1068)

En excédent reporté à la section de fonctionnement 231 929.98

(recette non budgétaire au compte 110 /ligne budgétaire R002 du budget N+1)

RESULTAT DEFICITAIRE : en report, en compte débiteur :

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Sect. Fonctionnement		Sect. Investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté 231 929.98	D001 : Solde d'exécution N-1	R001 : Solde d'exécution N-1 R1068 : Excéd. de fonct. capitalisé R 001 : 55 802.17 R 1068 :

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

12) AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE SPANC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2017, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

- Résultat de l'exercice : Excédent : 23 541.57
Déficit :
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) : Excédent :
Déficit : 335.08
- Résultat de clôture à affecter : Excédent : 23 206.49
Déficit :

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice : Excédent :
Déficit :
 - Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du C.A.) : ... Excédent :
Déficit :
 - Résultat comptable cumulé : Excédent (R001) :
Déficit (D001) :
- ⎓ Dépenses d'investissement engagées non mandatées :
Recettes d'investissement restant à réaliser :
Solde des restes à réaliser :
- Besoin (-) réel de financement :
Excédent (+) réel de financement :

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RESULTAT EXCEDENTAIRE :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'invest.

(recette budgétaire au compte R 1068)

En dotation complémentaire en réserve

(recette budgétaire au compte R 1068)

En excédent reporté à la section de fonctionnement : 23 206.49

(recette non budgétaire au compte 110 /ligne budgétaire R002 du budget N+1)

RESULTAT DEFICITAIRE : en report, en compte débiteur :

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Sect. Fonctionnement			
DEPENSES	RECETTES		
D002 :	R002 :		
Déficit reporté	Excédent reporté		
	23 206.49		

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

13) SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ALternative TGV »

Y. MAYEUX précise que cette association lutte comme notre municipalité contre l'arrivée de la LGV. Une subvention lui avait été déjà versée en 2011 par la commune, pour la réalisation d'une étude. Cette association défend l'utilisation de la voie actuelle à grande vitesse.

Vu le courriel de demande adressée par l'association « ALternative TGV »,

Considérant l'action de l'association pour l'aménagement à grande vitesse et mise en sécurité de la ligne ferroviaire existante Bordeaux - Toulouse,

Considérant la position constante du Conseil municipal de Beautiran, contre la création de la création des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association « ALternative TGV »,

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

14) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Y. MAYEUX expose qu'il n'y aura pas de modification en 2018. Concernant le dégrèvement de la taxe d'habitation, la commune sera compensée de ce qu'elle recevait auparavant. Il faut préciser qu'en cas d'augmentation de la taxe d'habitation, les administrés paieraient la part augmentée. Le dégrèvement de la taxe d'habitation représente un pouvoir de moins pour les communes et les communautés de communes. Il reste les taxes foncières, bâti et non bâti. A Beautiran, l'évolution des taux est faible depuis plusieurs années.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la loi de Finances pour 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2018,

VOTE pour l'année 2018 les taux de fiscalité directe locale suivants :

	<i>Bases d'imposition prévisionnelles 2018</i>	<i>Taux 2018 (inchangés)</i>	Produit fiscal attendu 2018
Taxe d'habitation	2 502 000	14,17 %	354 533
Taxe foncier bâti	1 913 000	21,33 %	408 043
Taxe foncier non bâti	39 600	60,22 %	23 847
		TOTAL	786 423

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

15) OPERATIONS DE TRAVAUX, DE VOIRIE ET OPERATIONS FONCIERES : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

MANDATE Monsieur le Maire pour déposer demandes de subventions et/ou fonds de concours concernant les opérations suivantes, auprès notamment de l'Etat, du Conseil départemental, du Conseil régional, de la Communauté de communes de Montesquieu et des différents co-financeurs :

Opérations de travaux :

- Aménagements de sécurité et d'accessibilité
- Eclairage public : extensions, renforcements, enfouissements, renouvellements
- Amélioration des bâtiments communaux
- Réfection et amélioration des installations sportives
- Aménagements extérieurs et espaces verts

Opérations de voirie :

- Travaux de création de voirie et de viabilisation
- Aménagements de sécurité et d'accessibilité
- Travaux de grosses réparations
- Travaux assainissement eaux pluviales
- Aménagement de pistes cyclables

Opérations d'acquisition foncière

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

16) PRESTATIONS ET ACQUISITION DE MATERIEL : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

MANDATE Monsieur le Maire pour déposer demandes de subventions et/ou fonds de concours concernant les opérations suivantes, auprès notamment de l'Etat, du Conseil départemental, du Conseil régional, de la Communauté de communes de Montesquieu et des différents co-financeurs :

Prestations :

- Etudes et maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg

Acquisition de matériel :

- Achat de logiciels
- Achat de matériel et équipement scolaire dont équipements numériques
- Achat de matériel et équipement de restauration scolaire
- Achat de matériel d'entretien de locaux
- Achat d'équipements d'amélioration des locaux (économies d'énergie, signalétique, confort, ergonomie...)
- Achat d'équipements et matériel de sécurité
- Achat de mobilier urbain
- Achat de matériel bureautique et informatique : services administratifs, techniques, bibliothèque
- Achat de matériel pour les services techniques

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

17) AFFECTATION DU FDAEC 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter en le Fonds Départemental d'Aide à l'Equipeement des Communes (FDAEC), d'un montant de 13 998 € pour l'année 2018 comme suit :

Opération	Coût estimatif HT	Part FDAEC
Rue Passerelle	8 000 €	2 898 €
Equipement numérique écoles	6 000 €	3 700 €
Réhabilitation maison Place de Verdun	5 785 €	4 600 €
Réfection sol restaurant scolaire	4 000 €	2 800 €
TOTAL		13 998 €

DEMANDE au Conseil Général l'attribution du FDAEC 2018,

MANDATE Monsieur le Maire pour le dépôt du dossier de demande 2018 et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

18) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

P. BARRERE rappelle qu'il y a 10 ans, 42 000 € étaient versés aux associations, 28 000 € cette année. Les subventions sont plus ajustées au besoin. P. BARRERE présente les montants proposés par la Commission.

Sur la proposition de la commission Vie associative,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de l'attribution des subventions suivantes :

ASSOCIATION	CONSEILLERS NE PRENANT PAS PART AU VOTE	MONTANT DEMANDE	MONTANT PROPOSE	OBSERVATIONS	VOTE
Association des Parents d'Elèves		1 000 €	800 €	Responsables seront reçus pour précisions sur utilisation subvention (actions...)	Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0
Comité des fêtes		7 000 €	7 000 €	- 1 000 € par rapport à la demande de l'an dernier	Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0
AS Football Club		5 300 €	5 000 €		Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0
Beautiran Sports Nature et Cyclisme	M. Bruno MIRAN	800 €	800 €		Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0
AS Badminton		200 €	200 €		Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0
AS Tennis		3 900 €	3 400 €		Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0
AS Karaté		2 900 €	2 200 €	2 000 € accordés l'an dernier. Gros efforts constatés sur les frais de déplacement (passés de 8 300 € en 2017 à 5 000 € en 2018)	Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0
AS Pétanque		500 €	150 €		Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0
ACTE		3 000 €	3 000 €	En assemblée générale, l'association a expliqué avoir souhaité demander moins, mais des dépenses ont augmenté : frais de régie.	Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0
Société de chasse		500 €	300 €		Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0
Anciens combattants				L'association ne fait pas de demande car la subvention servait à l'achat d'une gerbe de fleurs pour les porte-drapeaux, lesquels ne sont plus présents	
Amitié et sourire		600 €	400 €		Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0
Jeunes Sapeurs Pompiers		100 e	100 €		Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0
Astelle		700 €	700 €		Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0
MCA		500 €	500 €	600 € l'an dernier. Soutien à l'exposition du Centenaire 14-18 (période 16-18)	Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0
Association sportive du collège de Cadaujac		200 €	200 €	Pas de demande reçue pour l'instant ; la subvention ne sera versée qu'après demande	Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0
Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles			100 €	Idem 2017	Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0
Ecole du Cirque de Bordeaux			1 500 €	L'association a été reçue récemment, car elle avait une activité dans le cadre des TAP, donc interviendra moins à compter de la rentrée 2018. La subvention est maintenue à 1 500 € en contrepartie d'une baisse de 10 € pour les adhérents beautiranaïses (23 % des adhérents environ).	Pour : 11 Contre : 1 Abstentions : 0
Les Jardins du Partage			700 €	En lien avec le démarrage de l'activité, pour aide à l'achat d'un cabanon de jardin. Y. MAYEUX ajoute qu'il s'agit d'une belle et bonne idée (jardin partagé). Un effort est fait cette année avec aide matérielle, subvention, mais l'association sera ensuite autonome.	Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0
Les crédits suffisants sont inscrits au budget.		TOTAL	27 050 €		

19) BUDGET PRINCIPAL 2018

FONCTIONNEMENT :

D	Chap. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	526 250,00
E	- dépenses 2016 : 488 903 €, dépenses 2017 : 501 869, soit + 12 966 : augmentation notamment du compte	
P	« alimentation » due à l'accroissement de la fréquentation ALSH, mais dépenses en grande partie compensées par	
E	les recettes associées	
N	- augmentation en 2017 du compte « électricité » : étude à venir pour identifier les sites concernés	
S	- baisse en 2017 de la consommation de gaz	
E	- grâce aux efforts d'économies et de gestion, augmentation réelle en 2017 du chapitre « 011 : charges à caractère	
S	général) » limitée à l'inflation (+ 1,5 %)	

Chap 012 - CHARGES DE PERSONNEL	894 700,00
<i>- augmentation de + 4,69 % depuis 2012, pourtant à effectif constant : remplacement d'absences, coût du recensement de la population, augmentation du point d'indice, augmentation du taux patronal de cotisation retraite, changement de grades et d'indices...</i>	
Chap 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS)	126 000,00
Chap 66 - CHARGES FINANCIERES (INTERETS DES EMPRUNTS)	41 000,00
<i>- diminution de 6 700 €</i>	
Chap 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 200,00
Chap 042 - OPERATIONS D'ORDRE (OPERATIONS COMPTABLES)	11 290,00
Chap 022 - DEPENSES IMPREVUES	80 000,00
Chap 021 - AUTOFINANCEMENT DEGAGÉ A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 019 699,88
<i>- 2017 : 1 060 370 €</i>	
TOTAL DES DEPENSES	2 701 139,88

R E C E T T E S	Chap 002 - EXCEDENTS ANTERIEURS	914 140,88
	Chap 013 - ATTENUATION DE CHARGES	2 100,00
	Chap 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (TRAVAUX EN REGIE)	20 000,00
	Chap 70 - PRODUIT DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	124 700,00
	Chap 73 - IMPÔTS ET TAXES	1 269 783,00
	Chap 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	328 406,00
	Chap 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (REVENUS DES IMMEUBLES)	40 500,00
	Chap 76 - PRODUITS FINANCIERS	10,00
	Chap 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 500,00
	TOTAL DES RECETTES	2 701 139,88

Y. MAYEUX indique que l'excédent de fonctionnement 2017 est de 380 032 € soit 9 000 € de plus qu'en 2016. Cela est notamment dû à l'augmentation des recettes et à une légère baisse des dépenses.

INVESTISSEMENT :

	Opérations dont éléments principaux	Restes à réaliser 2017	Inscriptions nouvelles	Budget 2018
D E P E N S E S	ACQUISITION MATERIEL : équipement informatique bibliothèque ; matériel informatique ; tables et chaises Foyer ; équipement écoles dont vidéoprojecteurs interactifs et PC ; lave linge école maternelle ; extension espace cinéraire (cavernes) ; pendrillons Espace culturel ; support de communication vidéo ; vidéosurveillance	5 132,00	42 071,00	47 203,00
	<i>- Bibliothèque : V. LAGARDE informe que Madame Laurence PILLET a pris ses fonctions fin janvier. Beaucoup d'actions ont déjà été mises en place. Des réunions auront également lieu pour commencer à créer un groupe de bénévoles</i>			
	<i>- Support de communication video : C. HUILLET indique qu'il s'agit d'avoir une communication plus efficace, notamment concernant les manifestations municipales, dans l'espace de la mairie</i>			
	VOIRIE : rue de la Passerelle ; étude rue Cantugean		15 000,00	15 000,00
	<i>La rue de la Passerelle est déléguée à la Communauté de communes, laquelle a informé que les travaux devraient démarrer en juillet. La rue sera mise en sens unique, une piste cyclable sera créée.</i>			
	TRAVAUX BÂTIMENTS : travaux écoles : réfection sol restauration scolaire, stores, climatisation cantine maternelle, régulation chauffage écoles maternelle ; construction du Club House Football ; rénovation du foyer ; travaux maison place de Verdun ; travaux d'accessibilité	19 843,00	258 300,00	278 143,00
	<i>- Club House : les 3 entreprises ont été choisies</i>			
	<i>- Foyer : ouverture de plis de la consultation</i>			
	<i>- Maison place de Verdun : remise en état pour location. Pourra être utilisée pour d'autres usages à long terme, étant accolée au bâtiment mairie/bibliothèque.</i>			

ACQUISITION TERRAINS	4 200,00	10 500,00	14 700,00
ELECTRICITE RURALE : candélabre route des Landes ;...	51 100,00	17 700,00	68 800,00
CAB : maîtrise d'œuvre, travaux, prestation géomètre		615 000,00	615 000,00
<i>La première phase concernera depuis la RD 214 : la rue Charles de Gaulle, la rue du Puits, le chemin des Ecoliers, et la place de Verdun en 2019</i>			
ESPACES VERTS ET AMENAGEMENTS : corbeilles arrêts bus ; corbeilles Languit ; portique limitation hauteur	1 850,00	10 060,00	11 910,00
EMPRUNTS (remboursement du capital)		142 000,00	142 000,00
TRAVAUX EN REGIE		20 000,00	20 000,00
DEPENSES IMPREVUES		50 000,00	50 000,00
OPERATIONS COMPTABLES		77 316,00	77 316,00
DEFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULE		351 252,68	351 525,68
TOTAL DES DEPENSES	<i>82 125,00</i>	<i>1 609 472,68</i>	1 691 597,68

	Opérations	Restes à réaliser 2017	Inscriptions nouvelles	Budget 2018
R E C E T T E S	ACQUISITION MATERIEL :			
	Agence de l'Eau : matériel zérophyto		1 300,00	1 300,00
	TRAVAUX BATIMENTS :			
	■ subvention FFF Club House Football	20 000,00		
	■ subv. Département Club House Football		30 450,00	
	■ participation AS Football Club Beautiran Club House	10 000,00		120 126,00
	■ subvention Etat restauration église	42 776,00		
	■ subvention Département restauration église	13 500,00		
	■ subvention Etat accessibilité		3 500,00	
	CAB			
	Subvention Département		30 100,00	30 100,00
	AUTOFINANCEMENT			
	FDAEC (fonds Conseil général)		1 019 699,88	1 019 699,88
	FCTVA (récupération TVA)		13 998,00	13 998,00
FCTVA (récupération TVA)		83 500,00	83 500,00	
TAXE D'AMENAGEMENT				
		30 000,00	30 000,00	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE				
		347 374,68	347 374,68	
OPERATIONS COMPTABLES				
		88 606,00	88 606,00	
TOTAL DES RECETTES	<i>86 276,00</i>	<i>1 648 528,56</i>	1 734 804,56	

Y. MAYEUX ajoute que la dette continue à baisser, l'endettement est faible. Le budget 2018 a été construit sans emprunt, mais autofinancé. La capacité d'emprunt est importante pour 2019 et la suite du cheminement de l'aménagement de bourg. Des opérations immobilières notamment, des efforts de gestion permettent cela et plus largement la réalisation de qui avait été indiqué dans la feuille de route des municipales de 2014.

Monsieur le Maire présente le projet de budget principal, qui s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	2 701 139,88	1 691 597,68
RECETTES	2 701 139,88	1 734 804,56

Le Conseil municipal est appelé à voter par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget principal 2018.

Pour	Contre	Abstentions
12	0	0

20) BUDGET LOTISSEMENT 2018

Y. MAYEUX explique que le reversement au budget principal après clôture de ce budget serait d'environ 250 000 €, représentant le bénéfice de l'opération.

Monsieur le Maire présente le projet de budget lotissement, qui s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	716 543.70	223 203.70
RECETTES	716 543.70	223 203.70

Le Conseil municipal est appelé à voter par chapitre en section de fonctionnement et en 223 203.70 section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget annexe lotissement 2018.

Pour	Contre	Abstentions
12	0	0

21) BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

T. ZERKANE expose les opérations prévues en 2018 et en particulier la reprise en deux points d'une canalisation de la ZA de Calens, le diagnostic pour l'extension de la station d'épuration, la traversée sous le passage à niveau.

Monsieur le Maire présente le projet de budget annexe assainissement, qui s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	384 062.98	418 702.16
RECETTES	384 062.98	418 702.16

Le Conseil municipal est appelé à voter par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget annexe assainissement 2018.

Pour	Contre	Abstentions
12	0	0

22) BUDGET SPANC 2018

T. ZERKANE rappelle l'opération groupée s'étant déroulée en 2017 et ayant permis la remise en conformité de 7 installations défectueuses. Les aides pour ces travaux, de l'Agence de l'Eau et du Département sont encaissées par le SPANC puis reversées aux particuliers concernés qui ont payé ces travaux directement aux entreprises.

Monsieur le Maire présente le projet de budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), qui s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	63 191,49	Sans objet
RECETTES	63 191,49	Sans objet

Le Conseil municipal est appelé à voter par chapitre en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget annexe SPANC 2018.

Pour	Contre	Abstentions
12	0	0

La séance est levée à 20h45.